MAC Epargnant FCP

Fonds Communs de Placement

Régie par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 Siège social : Green Centre Bloc C 2^{ème} Etage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053 Tunis

PAIEMENT DE DIVIDENDES

En application de la décision du Conseil D'Administration du 19 Avril 2009, MAC SA a le plaisir d'informer les porteurs de parts de MAC Epargnant FCP qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2008 et à compter du Lundi 18 Mai 2009, Un dividende net de 3,446 dinars par part.

Ce dividende, qui est exonéré de tout impôt et taxe pour les personnes physiques et morales, est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en Parts de MAC Epargnant FCP le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.